

Box d'infirmerie pour les porcs

Les box pour animaux malades ne sont pas un luxe, car ils sont nécessaires à leur rétablissement.

Les animaux malades sont souvent surmenés dans le groupe. Ils n'arrivent pas, par exemple, à suivre le rythme alimentaire des porcs en bonne santé, sont écartés de la mangeoire, ont accès à moins de nourriture ou sont importunés par les autres porcs dans le box. Alois Estermann du Service sanitaire porcin SSP parle même de «stress du groupe». Les box d'infirmerie aident les animaux à se rétablir et protègent, dans une certaine mesure, les animaux en bonne santé d'autres infections.



Les animaux malades ont encore plus besoin que les animaux en bonne santé d'un climat adapté dans la porcherie, surtout d'une logette agréable. Les courants d'air sont nuisibles pour les animaux, en particulier lorsqu'ils ne peuvent pas les éviter. Selon la saison, l'aire de repos ne doit être ni trop froide ni trop chaude. Une couche de paille abondante a un effet thermorégulateur. Les porcs ont un matelas chaud ou peuvent même se glisser dans la paille, le cas échéant. Cela leur fait un «lit» bien chaud. Calme et sommeil sont nécessaires au rétablissement d'un animal.

ZVG



ZVG



Un box d'infirmerie peut aussi accueillir plusieurs animaux s'ils s'entendent bien entre eux. Une fois nettement plus grands et plus forts, les animaux qui ont un retard de croissance pourront rejoindre un groupe d'animaux plus jeunes dans lequel ils ne seront pas importunés.

ZVG



Les animaux doivent avoir suffisamment de place pour bien distinguer les aires de couchage, d'alimentation et de déjections. Il est préférable que les animaux aient accès à un parcours extérieur, comme le préconisent la plupart des labels. Cela leur permet de faire leurs déjections à l'extérieur de la porcherie et de se réchauffer aux rayons du soleil. Les animaux peuvent également entrer en contact avec les autres à travers les grilles du parcours extérieur.



Des box extérieurs séparés conviennent également comme box d'infirmierie si les animaux ont une aire de repos protégée et chaude. Le box illustré par la photo est un igloo pour veaux transformé par le propriétaire de l'animal en box d'infirmierie pour porcs. Il a accroché un rideau à lamelles et – ce qui est très important – mis une épaisse litière de paille dans laquelle les animaux peuvent se glisser en hiver.

Un bon suivi est aussi important

Il n'y a pas que l'environnement qui compte. Les soins qui contribuent au rétablissement des animaux sont aussi importants. Il est essentiel que les porcs boivent suffisamment, de préférence à l'abreuvoir. Il faut aider les porcs qui n'arrivent plus à se lever à accéder à l'eau, souligne Estermann. On a déjà vu des porcs mourir de soif parce qu'ils ne sont plus en mesure de le faire. Prendre la température et suivre le traitement prescrit par le vétérinaire font partie des bonnes pratiques agricoles.

C'est bien d'avoir dans la porcherie un espace réservé à l'infirmierie. Car que fait-on des animaux malades lorsqu'on a besoin du box ailleurs? Des box de saillie ne sont pas appropriés comme box d'infirmierie. Estermann prévoit des places d'infirmierie pour 2 à 4% des porcs de son cheptel. Un fermier a déclaré qu'on n'avait jamais assez de places pour des animaux malades.

«Box de rétablissement» pour les gorets

Les box d'infirmierie sont importants dans les porcheries destinées à l'engraissement ainsi que dans les stabulations destinées à la reproduction, en particulier pour les porcelets. Cela tient au fait que les jeunes animaux sont vulnérables aux maladies, surtout lorsqu'ils reçoivent trop peu de lait. C'est régulièrement le cas lorsque les portées sont nombreuses, voire trop nombreuses. Ce phénomène est de plus en plus fréquent de nos jours avec un type d'élevage dont l'objectif est d'avoir des portées nombreuses. La situation est particulièrement critique pour des porcelets faibles au moment du sevrage du lait maternel et du passage dans le box des gorets. Ces changements sont souvent à l'origine de diarrhées et d'amaigrissement des porcelets.

Dans ce cas, les bons éleveurs les placent dans un box pour animaux malades ou faibles. L'objectif est de leur permettre de récupérer dans un groupe plus petit. L'aire de repos doit être couverte d'une bonne épaisseur de litière. Un chauffage par lampe chauffante ou par le sol n'est pas un luxe superflu, car les jeunes animaux malades ont avant tout besoin de beaucoup de chaleur. Un nid pour porcelets avec un rideau à lames relevable est une bonne solution.



Pour l'alimentation, il est préférable d'employer le même aliment riche en protéines et en vitamines utilisé dans le box de mise bas. En dehors des tétines d'abreuvoir, les animaux devraient disposer de vrais abreuvoirs pour que ceux qui ne savent pas encore se servir des tétines d'abreuvoir aient suffisamment d'eau à boire.

On pourrait aussi appeler ces box d'infirmerie des «box de rétablissement». Plus tard, les porcelets rejoindront un groupe d'animaux plus jeunes de force équivalente à la leur.

«Cela donne plus de travail, mais cela en vaut la peine», déclare un éleveur de porcs expérimenté. Il n'y a pas que les porcelets faibles qui engraisseraient mieux. Cette séparation est aussi bénéfique pour les porcelets forts et en bonne santé. Leur aire de couchage reste plus propre et la charge bactérienne est moindre.

Le box d'infirmerie permet un suivi individuel

Ce sont souvent des maladies ou des blessures qui rendent une séparation nécessaire, mais pas uniquement. La séparation peut s'avérer nécessaire lorsqu'un animal présente un comportement anormal, par exemple, lorsqu'il mord la queue d'un autre cochon dans le box ou parce qu'il présente un retard de croissance. Il y a, par exemple, des porcs qui ne lapent pas la soupe mais qui la «happent». Résultat, la soupe s'échappe des commissures des lèvres. Ces animaux doivent être nourris séparément avec des aliments solides.

Les animaux malades ont droit à un logement spécial

Il doit y avoir des box d'infirmerie dans tous les bâtiments d'élevage. D'ailleurs, l'Ordonnance suisse sur la protection des animaux dispose à l'article 5, al. 2, que «dès que des animaux sont malades ou blessés, le détenteur doit les loger, les soigner et les traiter d'une manière adaptée à leur état ou, à défaut, les mettre à mort. En cas de besoin, les installations nécessaires doivent être mises à disposition en temps utile ...».

Auteur

Michael Götz, Dr ing. agr., M. Götz, journaliste agricole indépendant SARL, Sântisstrasse 2a, 9034 Eggersriet SG, tél. 071 877 22 29, migoetz@paus.ch, www.agrarjournalist.ch

Editeur et renseignements supplémentaires

Protection Suisse des Animaux PSA, Dornacherstrasse 101, case postale, 4018 Bâle, tél. 061 365 99 99, fax 061 365 99 90, compte postal 40-33680-3, psa@protection-animaux.com, www.protection-animaux.com

Cette feuille d'information et d'autres sont disponibles au téléchargement sous www.protection-animaux.com/publications/animaux_de_rente